



## DELIBERATION

**Objet : Désignation des représentants de la commune dans les conseils d'administration des établissements d'enseignement secondaire**

Le 20 avril 2026, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 avril 2026

**Présents** : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Pascale DUMAZET, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Marc MONTEUX, Marie-Claire GRANGE, Hélène FABRE, Carl INCORVAIA, Nicole BRUEL, Bernadette PONSON, Muriel SPADA, Louis BELLE, Noélia SEGUIN, Isabelle BOIS, Stéphane FAVEYRIAL, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Maryline PIOT, Fabien CHAPARD, Cheryl-Anne GAUTHIER, Marie MONTET, Niyazi KARA, Morgane DELORME, Taner KAYNAR, Marcel JACOB, Eric LAGER, Elena BALLANDRAS, Véronique BLOMME, Pascal CAMPEGGIA.

**Procurations** : Monsieur Eric VOCANSON à Madame Hélène FABRE, Madame Chloé PETIT à Monsieur Marcel JACOB, Monsieur Ludovic CEYTE à Monsieur Pascal CAMPEGGIA.

**Absent** : Monsieur Ludovic MAGALHAES.

**Secrétaire** : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire expose que, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de l'éducation et notamment de son article R. 421-14, les collectivités territoriales sont représentées au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL), tels que les collèges et lycées.

Il indique que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner deux représentants au sein du Conseil d'administration du :

- Collège Jacques PREVERT
- Lycée Professionnel Pierre DESGRANGES
- Lycée Polyvalent François MAURIAC FOREZ

Il précise qu'en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin à bulletin secret pour l'élection des deux représentants au sein du conseil d'administration du Collège Jacques PREVERT, du Lycée Professionnel Pierre DESGRANGES et du Lycée Polyvalent François MAURIAC FOREZ,

- **DESIGNE** deux représentants au conseil d'administration du Collège Jacques PREVERT,

**Les candidatures sont les suivantes :**

Pour le groupe Pour un envol durable : Céline MONTAGNON et Maryline PIOT  
 Pour le groupe Des racines et de l'audace : Elena BALLANDRAS et Chloé PETIT  
 Pour le groupe Agir ensemble Andrézieux-Bouthéon : Ludovic CEYTE et Pascal CAMPEGGIA

**Résultats de l'élection à main levée :**

|                                           |                |   |                |
|-------------------------------------------|----------------|---|----------------|
| Liste Pour un envol durable :             | <b>25 voix</b> | ⇒ | <b>1 siège</b> |
| Liste Des racines et de l'audace :        | <b>04 voix</b> |   |                |
| Liste Agir ensemble Andrézieux-Bouthéon : | <b>03 voix</b> |   |                |

**Mesdames Céline MONTAGNON et Maryline PIOT sont proclamées élues pour siéger au conseil d'administration du Collège Jacques PREVERT.**

- **DESIGNE** deux représentants au conseil d'administration du Lycée Professionnel Pierre DESGRANGES,

**Les candidatures sont les suivantes :**

Pour le groupe Pour un envol durable : Céline MONTAGNON et Carl INCORVAIA  
 Pour le groupe Des racines et de l'audace : Elena BALLANDRAS et Chloé PETIT  
 Pour le groupe Agir ensemble Andrézieux-Bouthéon : Ludovic CEYTE et Pascal CAMPEGGIA

**Résultats de l'élection à main levée :**

|                                           |                |   |                |
|-------------------------------------------|----------------|---|----------------|
| Liste Pour un envol durable :             | <b>25 voix</b> | ⇒ | <b>1 siège</b> |
| Liste Des racines et de l'audace :        | <b>04 voix</b> |   |                |
| Liste Agir ensemble Andrézieux-Bouthéon : | <b>03 voix</b> |   |                |

**Madame Céline MONTAGNON et Monsieur Carl INCORVAIA sont proclamés élus pour siéger au conseil d'administration du Lycée Professionnel Pierre DESGRANGES.**

- **DESIGNE** deux représentants au conseil d'administration du Lycée Polyvalent François MAURIAC FOREZ

**Les candidatures sont les suivantes :**

Pour le groupe Pour un envol durable : Céline MONTAGNON et Cyrille CHAPOT  
 Pour le groupe Des racines et de l'audace : Elena BALLANDRAS et Chloé PETIT  
 Pour le groupe Agir ensemble Andrézieux-Bouthéon : Ludovic CEYTE et Pascal CAMPEGGIA

**Résultats de l'élection à main levée :**

|                                           |                |   |                |
|-------------------------------------------|----------------|---|----------------|
| Liste Pour un envol durable :             | <b>25 voix</b> | ⇒ | <b>1 siège</b> |
| Liste Des racines et de l'audace :        | <b>04 voix</b> |   |                |
| Liste Agir ensemble Andrézieux-Bouthéon : | <b>03 voix</b> |   |                |

**Madame Céline MONTAGNON et Monsieur Cyrille CHAPOT sont proclamés élus pour siéger au conseil d'administration du Lycée Polyvalent François MAURIAC FOREZ.**

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 21 avril 2026

**Le Maire,  
François DRIOL**



**Le secrétaire de séance,  
Pierre-Julien MARRET**

